

ANNEXE IIb
Règlement d'examen

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité CONDUITE DE PROCÉDES INDUSTRIELS ET TRANSFORMATIONS						
du BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES						
INTITULÉ DES ÉPREUVES	Unité	Coef	Scolaires établissements publics ou privés sous contrat, Apprentis CFA ou sections d'apprentissage habilités,	Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires établissements privés hors contrat, Apprentis CFA ou section d'apprentissage non habilités, Formation professionnelle continue (établissements privés), enseignement à distance, candidats individuels	Durée de l'épreuve ponctuelle
EP1 – Conduite et maintenance	UP1	4	C.C.F*	C.C.F	Ponctuel pratique	4h
EP2 – Epreuve pratique prenant en compte la période de formation en milieu professionnel	UP2	9 (1)	C.C.F	C.C.F	Ponctuel oral	30min (+1h pour PSE)
EG1 – Français - Histoire – Géographie – éducation civique	UG1	6	Ponctuel écrit	C.C.F	Ponctuel écrit	3 h
EG2 - Mathématiques – Sciences	UG2	4	C.C.F	C.C.F	Ponctuel écrit	2 h
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	2	C.C.F	C.C.F	Ponctuel	

* Contrôle en cours de formation.

(1) dont 1 pour PSE

